

Cahier de dessin

Numéro d'inventaire : 2015.8.5443

Type de document : travail d'élève

Période de création : 1er quart 20e siècle

Inscriptions :

- nom d'illustrateur inscrit : H. Feist & R. Louis.

Matériau(x) et technique(s) : papier, papier ligné, papier vergé

Description : Cahier cousu, couverture en papier beige, impression en couleur, 1ère de couverture avec en haut "Série instructive recommandée pour les écoles", dessous une illustration pleine page encadrée avec un cartouche en haut dans lequel est inscrit "Le drapeau français" et un cartouche en bas contenant la légende de l'image "Le drapeau décoré du Bataillon des chasseurs à pied de la Garde 1859", à droite en bas "N°22", l'illustration représente des soldats dans une rue, dont un porte le drapeau. 4e de couverture avec un cadre avec des rinceaux aux angles contenant un texte sur "Le drapeau du second Empire". Réglure de grands carreaux avec marge, encre noire, crayons de bois et de couleur.

Mesures : hauteur : 22,3 cm ; largeur : 17,4 cm

Notes : Le cahier comporte les dessins d'une "tasse à café", d'un "bol pour le café au lait", d'un "verre à boire".

Mots-clés : Dessin, peinture, modelage

Filière : Élémentaire

Autres descriptions : Nombre de pages : Non paginé.

Commentaire pagination : 5 p. manuscrites sur 24 p.

Langue : français.

couv. ill. en coul.

ill. en coul. : Dessins de l'élève.

SÉRIE INSTRUCTIVE RECOMMANDÉE POUR LES ÉCOLES

LE DRAPEAU FRANÇAIS

Appartenant à

Cahier d



H. Feist & P. Louis

Le drapeau décoré du Bataillon
des Chasseurs à pied de la Garde, 1859

N°22

LE DRAPEAU FRANÇAIS

LE DRAPEAU DU SECOND EMPIRE



Étendard des Cuirassiers de la
Garde Impériale (1865)

Sous Napoléon III, les aigles reparaissent au haut des drapeaux et étendards; ceux-ci sont à cette époque presque identiques à ceux du premier Empire.

La belle conduite du 2^e régiment de zouaves à Magenta motiva la décision impériale du 14 juin 1859, aux termes de laquelle tout corps de troupe qui avait pris un drapeau ennemi fut autorisé à porter la croix de la Légion d'honneur attachée au bas de son aigle.

En vertu de cette décision les drapeaux des régiments suivants reçurent la croix des braves:

2^e Zouaves (Magenta 1859).

3^e Zouaves (San-Lorenzo 1863).

Le drapeau des Chasseurs à pied (10^e B^{on} Solférino 1859).

Le Bataillon des Chasseurs de la Garde (Solférino 1859).

3^e Tirailleurs Algériens (San-Lorenzo 1863).

51^e de Ligne (San-Lorenzo 1863).

76^e de Ligne (Solférino 1859).

99^e de Ligne (Alculcingo 1862).

1^{er} Chasseurs d'Afrique (San Pablo del Monte (1863).

